

L'an Deux Mil Onze, le premier mars, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de Mars qui aura lieu le sept mars Deux Mil Onze.

Le Maire,

## **SÉANCE DU 07 MARS 2011**

L'an Deux Mil Onze, le sept mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 1<sup>er</sup> mars 2011 par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : M. TESTUT. Mmes GRAND. DE PISCHOF. M. CHEVALARIAS.  
Mme LIABOT. M. AUBERT. Mme DELTEIL. MM. AUMASSON.  
CASAURANCQ. TOUCHARD. BRUN. Mme BONIN. M. BERSARS.  
Mmes PAILLER. BARBA. AUDY. DUPEYRAT. M. HUGOT. Mmes PASTOR.  
VIGNES-CHAVIER. M. FLAMIN

**ABSENTS EXCUSES** : M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT  
M. GROUSSIN → pouvoir à M. AUBERT  
Mme MAZIERES → pouvoir à Mme DELTEIL  
M. RODRIGUE → pouvoir à Mme VIGNES-CHAVIER  
Mme DALEME → pouvoir à Mme PASTOR

**ABSENT** : M. TESTU

Monsieur Jean-Claude AUMASSON est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**FORMATIONS DES ELUS/CONVENTION CIDEFE 2011**

**ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE – INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE 2010/2011**

**CREATION DE TROIS POSTES CONTRACTUELS**

**TERRAIN DE VOIRIE : ACQUISITION BEAU AVENUE JEAN JAURES**

**REGULARISATION DE VOIRIE : ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES GERAUDS**

**RESTRUCTURATION DU RESTAURANT D'ENFANTS/APPROBATION APD, MONTANT\_PREVISIONNEL ET FINANCEMENT**

**RESTRUCTURATION DU RESTAURANT D'ENFANTS/ MAITRISE D'ŒUVRE /AVENANT N°1**

**QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Il permet d'effectuer une analyse des finances communales de l'année écoulée et d'avoir une vision prospective compte-tenu des projets en cours.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un diaporama des réalisations 2010 et les points forts pour 2011.

Il commente les divers ratios adressés à l'ensemble des membres du Conseil Municipal :

### **I – SYNTHÈSE BUDGETAIRE 2010:**

#### **1- LES RÉSULTATS**

<b>BUDGET COMMUNE *</b>		
	<b>RÉELLES</b>	<b>ORDRE</b>
Dépenses de Fonctionnement	2.823	0.087
Recettes de Fonctionnement	3.416	0.035
Dépenses d'Investissement	0.991	0.115
Recettes d'Investissement	1.300	0.167

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT *</b>		
	<b>RÉELLES</b>	<b>ORDRE</b>
Dépenses de Fonctionnement	0.0247	0.0228
Recettes de Fonctionnement	0.128	0.004
Dépenses d'Investissement	0.098	0.004
Recettes d'Investissement	0.161	0.0228

### **CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ**

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Dépenses d'investissement	1 800 425,26	1 971 702,41	1 653 202,21	1 107 125,76
Recettes d'investissement	1 028 589,02	2 059 325,20	1 455 222,71	1 527 541,79
Emprunt réalisé dans l'année	0,00	1 060 000,00	220 000,00	250 450,00
Part de l'emprunt sur les dépenses d'investissement	0,00%	53,76%	13,31%	22,62%
Épargne nette	525 827,94	596 800,00	576 300,00	585 223,60
emprunts (capital restant dû au 31/12)	2 287 461,00	3 174 479,00	3 154 737,00	3 207 064,15
<b>capacité desendettement</b>	<b>4,35</b>	<b>5,32</b>	<b>5,47</b>	<b>5,48</b>

**TAUX :****TAUX 2010 AGGLOMERATION**

	T.H.	F.B.	F.N.B.	O.M. 2010
ATUR 10	12,19	25,63	139,48	xxxxxxxx
BOULAZAC 10	11,27	26,31	62,97	xxxxxxxx
CHAMPCEVINEL 10	15,17	30,02	111,55	10,20
<b>CHANCELADE 10</b>	<b>11,92</b>	<b>32,99</b>	<b>122,35</b>	10,20
COULOUNIEIX 10	15,41	49,36	169,77	10,20
MARSAC 10	10,16	30,29	65,54	10,20
NOTRE DAME 10	11,15	30,08	82,16	10,20
PERIGUEUX 10	14,58	44,54	105,50	10,20
TRELISSAC 10	13,78	36,18	78,02	10,20

**TAUX MOYENS COMMUNES 2010**

	T.H.	F.B.	F.N.B.
<b>MOYENNE NATIONALE</b>	14,97	19,32	45,50

**TAUX CHANCELADE 2010**

	CHANCELADE	CAP	DEPARTEMENT TAUX 2010	REGION TAUX 2010	O.M.	TOTAL
<b>T.H.</b>	11,92	xxxxxxxx	6,81	xxxxxxxx	xxxxxxxx	18,73
<b>F.B.</b>	32,99	xxxxxxxx	17,97	3,17	10,20	54,13
<b>F.N.B.</b>	122,35	xxxxxxxx	62,64	9,31	xxxxxxxx	194,30
<b>Compensation relais T.P.</b>	xxxxxxxxxxxx	17,59	10,21	3,54	xxxxxxxx	31,34

**RATIOS****SERVICE RENDU****1) Dépenses réelles de fonctionnement (M14+M49)/population**

*Evaluation de la charge totale de fonctionnement en euros par habitant*

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE COMMUNES 3 500 h à 5 000 h EN COMMUNAUTE D'AG°	CHANCELADE avec population à 4281 h
2004	718	721	677	
2005	735	749	701	
2006	749			
2007	767			
2008*	828*			597
2009				639
2010				665

\*chiffres basés sur la moyenne nationale des BP 2008 et non des comptes administratifs 2008

## 2) Frais réel de personnel/dépenses réelles de fonctionnement M14 + M49

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectées aux frais nets de personnel

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE COMMUNES 3 500 h à 5 000 h EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	CHANCELADE avec population à 4281 h
2004	48,70%	50,70%	50,50%	
2005	49,20%	51,10%	50,60%	
2006	49,60%			
2007	50,30%			
2008*	49%*			52,61%
2009				50,73%
2010				52,49%

\*chiffres basés sur la moyenne nationale des BP 2008 et non des comptes administratifs 2008

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE

### 1) Recettes réelles de fonctionnement (M14 + M49)/population

Evaluation de l'ensemble des recettes courantes en euros par habitant

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE COMMUNES 3 500 h à 5 000 h EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	CHANCELADE avec population à 4281 h
2004	911	873	857	
2005	929	911	870	
2006	947			
2007	967			
2008*	928*			780
2009				807
2010				827

\*chiffres basés sur la moyenne nationale des BP 2008 et non des comptes administratifs 2008

### 2) Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population

Produit de la DGF en euros par habitant

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE COMMUNES 3 500 h à 5 000 h EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	CHANCELADE avec population à 4281 h
2004	196	206	161	
2005	201	218	169	
2006	203			
2007	206			
2008*	donnée non disponible*			158
2009				162
2010				162

\*chiffres basés sur la moyenne nationale des BP 2008 et non des comptes administratifs 2008

### 3) Produit des 3 taxes/population

*Produit des impositions directes, hors compensation de taxe professionnelle, en euros par habitant*

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE COMMUNES 3 500 h à 5 000 h EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	CHANCELADE avec population à 4281 h
2004	502	442	499	
2005	521	476	516	
2006	354			
2007	364			
2008*	374*			351
2009				373
2010				391

*\*chiffres basés sur la moyenne nationale des BP 2008 et non des comptes administratifs 2008*

## EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT

### Dépenses d'équipement brut M14 + M49/population

*Taux d'équipement : l'effort d'équipement par habitant*

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE COMMUNES 3 500 h à 5 000 h EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	CHANCELADE avec population à 4281 h
2004	308	254	280	
2005	323	286	293	
2006	346			
2007	373			
2008*	599*			422
2009				398
2010				263

*\*chiffres basés sur la moyenne nationale des BP 2008 et non des comptes administratifs 2008*

## CHARGE DE LA DETTE

### Encours de la dette au 31 Décembre M14 + M49/population

*Evaluation de l'endettement total en euros par habitant*

ANNEE	MOYENNE NATIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE REGIONALE 3 500 h à 5 000 h	MOYENNE COMMUNES 3 500 h à 5 000 h EN COMMUNAUTE D'AG°	CHANCELADE avec population à 4281 h
2004	759	883	671	
2005	768	933	676	
2006	799			
2007	821			
2008*	<i>donnée non disponible*</i>			754
2009				746
2010				757

*\*chiffres basés sur la moyenne nationale des BP 2008 et non des comptes administratifs 2008*

## **2- Les opérations d'investissement**

### **VOIRIE-RÉSEAUX-DIVERSES INFRASTRUCTURES:**

**En 2010, le programme de travaux a représenté une dépense globale de 339 693,61 €.**

*Au delà du programme annuel de renforcement de voirie, la Commune a souhaité notamment :*

Mettre l'accent sur la sécurité aux abords de carrefours dangereux.

Mener une réelle politique de réfection des ouvrages d'art (phasage pluriannuel).

Créer une véritable dynamique sportive en aménageant une aire « multisports » à destination du public scolaire et de l'ALSH.

### **LA POLITIQUE DE RÉSERVES FONCIÈRES :**

En 2010, 185 000,00 € ont été budgétisés pour des acquisitions foncières.

**Cependant le compte administratif ne traduira pas cet effort car seulement 10 275,26€ de frais d'actes notariés ont été liquidés.**

### **L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

La Commune, sous l'égide du SDE 24, a maintenu sa politique d'enfouissement des réseaux pour un montant de 54 627,93 €.

### **PATRIMOINE :**

**En 2009, la commune a lancé un programme pluriannuel pour la restructuration générale de l'Église Abbatiale. Ce projet de grande envergure a bénéficié du soutien financier :**

- De la DRAC (66 000,00 € pour la 1<sup>ère</sup> phase et 62 422,16€ pour la 2<sup>nd</sup>e phase). Du Conseil Général (37 500,00 € pour la 1<sup>ère</sup> phase).
- Du Conseil Régional (24 750,00 € pour la 1<sup>ère</sup> phase).

La 1<sup>ère</sup> phase a démarré cette année pour un montant prévisionnel de travaux de 297 863,00 €.

Le compte administratif fera apparaître une dépense de 58 460,79 € (la DRAC ayant versé un acompte de 19 800,00 €, la commune a effectivement supporté un montant de travaux de 38 660,79 € TTC).

### **RESTRUCTURATION RESTAURANT D'ENFANTS :**

En 2010, la finalisation de ce projet a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Il s'agissait de déterminer si cette réalisation devait s'inscrire dans le cadre d'une délégation de service public ou dans la continuité d'un service public de proximité.

C'est cette 2<sup>ème</sup> option qui a été retenue.

### **TRAVAUX EN REGIE :**

Cette année encore, les équipes des Services Techniques ont su mettre en œuvre tout leur savoir-faire pour embellir, rénover et sécuriser les différents sites et bâtiments communaux. L'ensemble des réalisations s'élève à 34 974,34 €.

### **ASSAINISSEMENT :**

La 13<sup>ème</sup> tranche sur le secteur de la Buanderie a été entièrement réalisée pour un montant de travaux sur l'exercice 2010 de 50 723,71 €.

La 14<sup>ème</sup> tranche prévue sur le secteur des « Andrivaux » verra sa réalisation conditionnée par le rendu de l'étude de faisabilité commandée cette année.

## **3- La pérennisation des orientations:**

### **LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE :**

Service public de proximité par excellence, l'accueil de loisirs maternel, primaire et ados a connu en 2010 un réel succès avec une fréquentation des différents sites, dépassant les 1<sup>ers</sup> objectifs fixés.

De nombreuses activités ont été menées à bien.

Un minibus a été acheté pour un montant de 18 250,00 €.

### **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

**Porteuse du projet « Agenda 21 », la Commune a :**

1°-Maîtrisé (malgré une hausse significative du coût des matières premières):

Ses dépenses énergétiques: 16 178,46 € « consommation eau »(contre 24 341,70 € en 2009).  
115 816,81 € « électricité-gaz »(contre 115 981,42 € en 2009).

Ses dépenses de consommables et fournitures administratives (8 076,56 € contre 11 456,91 € en 2009).

2°- Choisi et valorisé l'acquisition de produits « verts »(ordinateurs en grande partie recyclables), peintures écologiques, papier recyclé...

3°- Sensibilisé l'ensemble de son personnel à la protection de l'environnement.

### **L'ACTION CULTURELLE :**

#### **LE FESTIVAL DE JAZZ :**

Cette 6ème édition ,avec comme invité principal le «trio Rosenberg», a fait de ce festival un évènement incontournable sur le territoire.

#### **LES JOURNÉES DU PATRIMOINE :**

Lancées cette année, elles ont permis d'accéder à des sites jusqu'alors fermés ou méconnus du grand public.

#### **LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE :**

Le pôle basé sur le territoire communal a vu accroître sa fréquentation avec une moyenne annuelle de 55 enfants.

La commune a participé au fonctionnement de cette structure à hauteur de 40 161,93 € (dont 2 295,00 € dédiés aux interventions en milieu scolaire).

### **LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL et L'HABITAT :**

#### **LA JOURNÉE DES AÎNÉS :**

Comme tous les ans, la Commune par le biais du service social, a organisé un repas pour célébrer ses aînés.

En 2010, la fréquentation de ce dernier ne s'est pas démentie.

#### **L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ :**

Mis en place sur la commune depuis 2009, les Dispositifs « PIG » et « PASS FONCIER » ont permis à des familles à revenus modestes d'améliorer leur habitat ou d'accéder à la propriété (22 955,85 €).

#### **LES PARTENARIATS :**

La Commune a lié des partenariats solides avec l'OPHLM « Dordogne Habitat » ainsi que la Société Clairisienne pour la réalisation de logements.

La politique mise en œuvre vise à organiser l'offre de logements locatifs et s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U) et de la loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain (S.R.U).

L'année 2010 a vu la « livraison » de la « résidence seniors » au lieu-dit les « Combeaux ».

## **II - LES ORIENTATIONS POUR 2011**

### **Les dépenses d'investissement:**

#### **RESTRUCTURATION RESTAURANT D'ENFANTS :**

Le projet démarrera dans le courant de l'année. L'estimation du projet s'élève à 655 000,00 € (travaux + maîtrise d'œuvre + divers honoraires).

**PATRIMOINE :**

Poursuite de la 1<sup>ère</sup> phase et lancement de la 2<sup>nd</sup>e phase de travaux pour l'Église Abbatiale. L'estimation prévisionnelle des travaux s'élèverait pour cette année à 316 800,00€.

**VOIRIE-RÉSEAUX-DIVERSES INFRASTRUCTURES (VRD) :**

Comme chaque année un programme de réhabilitation de la voirie communale sera lancé.

**D'autres projets entrant dans le cadre de l'opération VRD seront étudiés par la Commission Finances.**

**RÉSERVES FONCIÈRES :**

Les acquisitions actées en 2010 seront financées en 2011 grâce aux restes à réaliser sur l'opération (174 924,74 €).

Les futures acquisitions opportunes seront à déterminer en commission.

**TRAVAUX EN RÉGIE :**

**Plusieurs projets ont été établis par les Services Techniques. Le choix des opérations se fera en fonction des priorités définies par le Conseil Municipal.**

**Les autres actions :****LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE :**

Les actions devraient se poursuivre sur le même rythme qu'en 2010.

2011, sera dans le cadre plus vaste qu'est la CAP, une année charnière pour ce secteur avec le transfert de compétence « petite enfance » : crèches, RAM et RAMI.

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

**Plus que jamais le développement durable est au cœur de la politique communale. La commission Agenda 21 devrait faire état lors d'une réunion publique des axes de travail retenus par ses membres.**

Mise en œuvre des jardins familiaux.

**LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL et L'HABITAT :****LA JOURNÉE DES AINÉS :**

Face à la dégradation du tissu social, cette journée sera maintenue pour 2011.

**L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ :**

**Le subventionnement de travaux d'amélioration de l'habitat par l'intermédiaire des PIG serait maintenu pour 2011.**

**LES PARTENARIATS :**

Un projet d'urbanisation au lieu-dit « Les Combeaux II » doit être réalisé avec le concours de la Société Clairisienne.

**LE LOTISSEMENT MAJOURDIN :**

Le projet prévoit une réalisation en 2 phases comprenant au total 97 lots dont 25 lots regroupés en locatif social et 9 lots en accession sociale.

**L'ACTION CULTURELLE :****LE FESTIVAL DE JAZZ :** du 15 au 18 juin 2011

Cette 7<sup>ème</sup> édition sera placée sous le signe de la diversité, de l'énergie et du plaisir.

**LES JOURNÉES DU PATRIMOINE :**

Fortes de l'accueil qui leur a été réservé, ces dernières pourraient être reconduites en 2011.

**LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE :**

Le pôle basé sur le territoire communal devrait accueillir 62 élèves pour l'année scolaire 2010-2011 augmentant corrélativement la participation financière de la commune. Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires qui lui ont été présentées.

**FORMATIONS DES ELUS/CONVENTION CIDEFE 2011**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires (art L2123-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales), la formation est un droit individuel pour chaque élu et une dépense obligatoire pour la Collectivité.

La Collectivité prend en charge les frais inhérents aux formations réalisées en respectant le droit pour chaque élu de se former auprès de l'organisme agréé de son choix.

Dans ce cadre, 7 élus ont fait connaître leur volonté de suivre les sessions de formations organisées en 2010 par le Centre d'Informations, de Documentation, d'études et de Formation des Elus (CIDEFE) pour un montant forfaitaire de 4 627 €.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention avec le CIDEFE.

### **ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE – INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE ANNEE 2010/2011**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Les projets d'école, validés par l'Inspection d'Académie, prévoient l'intervention en milieu scolaire du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

Pour Chancelade, leur nombre est fixé à 6 (4 à l'école élémentaire et 2 à la maternelle) pour l'année 2010/2011 et correspondant à 15 heures d'intervention par projet.

Le Syndicat prenant en charge une intervention par école et par an, les quatre projets supplémentaires seront facturés sur la base de 51 €/l'heure d'intervention soit un total annuel de 3 060 €.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **CREATION DE TROIS POSTES CONTRACTUELS**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Il est rappelé que la Collectivité emploie depuis un an, par convention, deux contrats CAE pour un volume horaire hebdomadaire de 35 h affectés aux ateliers municipaux (un spécialisé en entretien espaces verts, le second en entretien des équipements de bâtiments). Ces contrats arrivant à échéance le 15 mars prochain et compte tenu de la charge de travail actuel et du départ à la retraite d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, il est proposé la création de deux emplois temps plein du 16 mars au 30 juin 2011.

De même, afin d'alléger le travail de la responsable du service « animation jeunesse », il est proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation 35 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 30 juin 2011.

Pour conclure deux agents ont été admis à la retraite pour invalidité : compte-tenu des délais de vacance de poste et afin d'assurer le service, il est proposé de créer les postes contractuel suivants :

- Un poste d'adjoint technique à l'école maternelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 30 juin 2011
- Un poste d'adjoint technique au service repas à domicile à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 au 30 juin 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour assurer la surveillance des services de la restauration à l'Ecole Elémentaire,

DECIDE,

Le recrutement direct de cinq agents non titulaires occasionnels, pour une période allant du 01/04/2011 au 02 Juillet 2011 Inclus.

Ces agents assureront respectivement les fonctions suivantes :

- Deux agents d'entretien polyvalents aux ateliers municipaux
- 1 poste d'animation au service enfance jeunesse
- 1 poste d'agent de service à l'école maternelle
- 1 poste d'agent de service au service restauration pour les repas à domicile

La rémunération mensuelle de ces agents sera calculée sur la base de l'indice majoré du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique ou d'animation et en fonction des heures réalisées.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité, à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

### **TERRAIN DE VOIRIE : ACQUISITION BEAU AVENUE JEAN JAURES**

**Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**

Suite à l'opération de sécurité, Avenue Jean Jaurès/Avenue des Reynats (réalisation d'un plateau de sécurité).

Il est proposé d'acquérir la parcelle située Section AB n°242 d'une contenance de 1a 10ca, appartenant à M. BEAU.

La cession se fera au prix total de 550 € soit 5 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, les acquisitions ci dessus au prix total de 550 €,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, les actes notariés correspondants,

- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voies et réseaux » du budget principal section d'investissement.

### **REGULARISATION DE VOIRIE : ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES GERAUDS**

**Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT**

Par délibération du 13 décembre 2010 et, afin de procéder à l'élargissement du chemin, il avait été proposé d'acquérir à Mmes BEAU Emilie et LAUNAY Elisabeth, à titre gratuit, la parcelle située Section AC n° 537, d'une contenance de 43 ca.

Cette parcelle ayant été cédée le 7 septembre 2010 aux époux MOSSONI, domiciliés à Périgueux, il est proposé de réaliser cette acquisition dans les mêmes conditions avec les nouveaux propriétaires de la parcelle 537.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte cette proposition à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune les actes notariés correspondants,

- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voies et réseaux » du budget principal section d'investissement.

### **RESTRUCTURATION DU RESTAURANT D'ENFANTS/APPROBATION APD, MONTANT PREVISIONNEL ET FINANCEMENT**

**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Avant-Projet Sommaire a été approuvé par l'Assemblée à 440 550 € de travaux.

Après divers ajustements et modifications, l'Avant Projet Définitif, présenté par l'Architecte, s'établit à 445 570 € se détaillant comme suit :

Lot 1 démolitions – gros œuvre	93 930
Lot 2 fondations spéciales	12 220
Lot 3 étanchéité	28 910
Lot 4 menuiserie aluminium	13 600
Lot 5 menuiseries intérieures bois	5 350

Lot 6 plâtrerie – faux plafonds – peinture	23 800
Lot 7 revêtement céramique	34 180
Lot 8 panneau isotherme	55 580
Lot 9 électricité	37 000
Lot 10 chauffage – vmc	31 000
Lot 11 équipement sanitaire – réseaux EU/EV intérieurs	22 000
Lot 12 équipement chambres froides et production froid et équipement de cuisine	88 000
<b>total 1</b>	<b>445 570</b>

auquel il conviendra d'ajouter les dépenses suivantes :

honoraires architecte (12 %)	53 468
SPS	3 500
bureau contrôle 2,5 %	7 800
imprévus	22 279
géomètre	2 000
sondage	2 000
diagnostic amiante	1 000
publicité panneau	3 000
<b>total 2</b>	<b>540 617</b>

Le coût d'objectif s'élèvera donc à 445 570 € H.T.

Il est proposé le financement suivant :

DGE	133 671
CAP	20 000
CONTRAT VILLE	40 144
CONSEIL GENERAL	106 523
PART COMMUNALE	346 239

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet en phase APD et son plan de financement tels que présentés
- sollicite l'attribution des subventions les plus larges possible de l'Etat, du Conseil Général et de la C.A.P.
- indique que les travaux sont programmés au cours du 2<sup>er</sup> semestre 2011
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes opérations administratives techniques ou fins nécessaires à la poursuite de l'opération et notamment au dépôt du Permis de Construire et aux opérations de consultation des entreprises dans le cadre de la procédure adaptée.

**RESTRUCTURATION DU RESTAURANT D'ENFANTS/ MAITRISE D'ŒUVRE /AVENANT N°1**  
**Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT**

Il est rappelé que, par délibération n° D165/09 du 14/12/2009, le Conseil Municipal a approuvé la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec Madame Line CREPIN, pour les travaux de restructuration du restaurant d'enfants et plus précisément des espaces de production.

L'enveloppe financière affectée aux travaux, était fixée à 305 000 € H.T. soit 364 780 € T.T.C. pour un taux de rémunération de 11 % mission de base VISA et 1 % mission complémentaire.

Au stade de l'Avant-Projet Définitif, après modifications et ajustements du programme aux besoins, le coût prévisionnel définitif s'élève à 445 570 € H.T. soit 532 901,72 € T.T.C.

Le forfait définitif de rémunération s'établit donc à 53 468,40 € H.T. soit 63 948,21 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le coût prévisionnel définitif des travaux à 445 570 H.T.
- Autorise la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre qui porte le montant des honoraires à 53 468,40 € H.T. soit T.T.C. 63 94,21 €.

## **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **TARIFS CENTRE DE LOISIRS AU 01/03/2011**

Sur proposition de Madame Josette de PISCHOF, Adjointe déléguée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, comme suit, les tarifs du Centre de Loisirs à compter du 01/03/2011 :

	TARIFS COMMUNE		TARIFS HORS COMMUNE	
	Journée et ½ journée avec repas	½ journée sans repas	Journée et ½ journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif plein	12,64	7,13	14,15	9,95

### **Coût des sorties / Tarif à appliquer**

De 0 à 4 €	Gratuit
Au dessus de 4 €	Participation au coût réel de l'activité, déduction faite de la participation communale de 4 €

### **TRAVAUX EGLISE ABBATIALE/LOT 1 MACONNERIE/ ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux à l'église abbatiale a donné lieu à un appel d'offres.

L'attribution des marchés de travaux a été validée en séance du 28 Septembre 2009.

Le lot Charpente a été attribué à l'Entreprise DEMONPION sise à Boulazac.

N° du lot	Dénomination du lot	Estimation APD HT	Entreprise retenue	Montant HT			TOTAL HT
				Tranche ferme (TF)	Tranche conditionnelle 1 (TC1)	Tranche conditionnelle 2 (TC 2)	
2	Couverture	51 569,19	DEMOMPION	5 213,39	24 989,94	14 352,90	44 556,23

Le 25 janvier 2010, le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire sans poursuite d'activité de l'entreprise.

Conformément au Code des Marchés Publics, il est procédé à une nouvelle consultation sous forme adaptée pour le lot Charpente.

Il est proposé de retenir l'Entreprise CAMBLONG sise ZAE du Landry – 24750 BOULAZAC pour un montant total de 48 144,93 € HT

TF 5 886,02 € HT

TC1 32 430,80 € HT

TC2 9 828,11 € HT

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité des présents et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

## **TRAVAUX EGLISE ABBATIALE / LOT CHARPENTE AVENANT N° 1**

Dans le cadre du marché de travaux à l'église abbatiale, le lot 1 « maçonnerie pierre de taille », attribué par marché du 28 septembre 2009 à l'Entreprise QUELIN, il est proposé de modifier la nature de certains travaux sur la tranche ferme sans incidence financière :

- Travaux en moins value : aménagement et assainissement des abords Sud – 12 325 €HT
- Travaux en plus value : élévation ouest du croisillon nord + 12 325 € HT

La Commission des Marchés Publics, réunie le 21 octobre 2010, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant n°1 avec l'Entreprise QUELIN.

## **CERTIFICATION SERVICE CIVIL**

Monsieur TESTUT expose que, toute personne âgée de 16 à 25 ans, peut s'engager pour faire un service civique.

Une mission de service civique dure de 6 à 12 mois : il peut être réalisé auprès d'une association, d'une fondation, d'un établissement public ou d'une collectivité locale.

Une indemnité de 442,11 € net/mois est versée directement au volontaire par l'Etat et la structure d'accueil verse une prestation en nature ou en espèces d'un montant de 100,46 € (prise en charge frais d'alimentation, de transport).

Il est proposé d'accueillir un volontaire sur 2011 pendant une durée de 6 mois avec pour mission le renforcement du service « festivités » à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif nécessaire à l'obtention de l'agrément d'accueil auprès du service civique,
- décide que le volontaire devra être majeur
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif et notamment la prestation en espèces minimum de 100,46 € net mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'agrément pour l'accueil d'un service civil à compter du 1<sup>er</sup> mai pour une période de 6 mois,

- fixe la gratification servie sera de 150 €/mois
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2011



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

